



Tous différents, tous égaux

Objectif : Comprendre comment naissent les discriminations et apprendre à les combattre

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est du moins un principe énoncé dans l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, ainsi que dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Encore souvent, ce principe d'égalité n'est pas respecté.

Si nous sommes tous égaux, nous sommes aussi tous différents et il est important de comprendre et de connaître ces différences afin que cette égalité puisse être appliquée.

Le respect de la différence passe par l'apprentissage de la tolérance, du vivre ensemble et du respect des limites et des compétences de chacun. Lorsqu'une personne est traitée de façon particulière du fait de sa différence et que cela lui nuit, il s'agit alors de discrimination.



Discrimination positive

La discrimination positive est une exception faite au respect de l'égalité, dans le but de favoriser une personne ou un groupe ayant subi précédemment des inégalités afin de l'aider à retrouver sa place légitime dans la société.

Les préjugés et la discrimination

Les préjugés sont des opinions préconçues que l'on a sur quelqu'un, qui ne reposent sur aucun fait avéré mais sur des généralisations sans fondement.

La discrimination est le fait de traiter une personne ou un groupe de façon particulière et de porter ainsi préjudice au principe d'égalité.

Les préjugés peuvent conduire à la discrimination car ces idées toutes faites sont souvent transmises de façon inconsciente à travers une culture et rendent moins visible la différence de traitement qui conduit à la discrimination.



© Kalos/ Made in PM

Ce que dit la CIDE

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité international adopté à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par 193 pays. Elle définit l'ensemble des droits de l'enfant et tous les pays qui la ratifient s'engagent à respecter ces droits.

La CIDE repose sur 4 grands principes :

- la non-discrimination,
- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la survie et le développement de l'enfant,
- la participation.

La non-discrimination est donc une valeur fondamentale de ce traité. Elle fait l'objet de l'article 2 : « Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés à tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États s'engagent à ne pas violer ces droits et à les faire respecter pour tous les enfants. »

De même, l'article 29 définit que l'éducation des enfants doit viser à les préparer à assumer leurs responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous.

La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990.



GLOSSAIRE

Discrimination : différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée.

Diversité : variété des profils rencontrés au sein d'un groupe.

Stéréotype : image préconçue et sans fondement des caractéristiques qu'on attribue à un groupe sans tenir compte des particularités de chacun.

Tolérance : capacité à comprendre et accepter les choses qui peuvent paraître étrangères au premier abord.

Et en France ?

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée par la France en 1789 commence par la phrase : « Les hommes naissent libres et égaux en droit ». C'est un premier pas important vers le respect de l'égalité.

L'article 225-1 du Code pénal indique les critères de discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Action de l'UNICEF

L'Unicef est chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et sensibilise les États à ces droits. Il agit particulièrement en faveur de l'éducation des filles et de la scolarisation des enfants handicapés.

Pour aller plus loin :

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417828>
<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>
http://ec.europa.eu/justice/discrimination/index_fr.htm
<http://discriminations-egalite.cidem.org/index.php>
<http://www.inegalites.fr/index.php>
<http://www.halde.fr/>
<http://www.defenseurdesdroits.fr/>
<http://www.citoyendedemain.net/blog/actions-et-ressources-pour-lutter-contre-prejuges-stereotypes-et-violence-qu-ils-generent>
<http://www.lafabriquedelapaix.org/>
<http://www.ficemea.org/aquojouestu/index.htm>





La personne handicapée, semblable et différente

Objectif : Comprendre les obstacles que rencontrent les personnes handicapées et apprendre comment les intégrer dans la vie sociale

Le handicap, qu'est-ce que c'est ?

Une définition

On nomme handicap la difficulté à vivre à égalité avec les autres à cause d'une déficience due à des problèmes divers (par exemple des problèmes de santé) et à cause des obstacles que rencontre la personne déficiente dans sa vie quotidienne.

Les droits des personnes handicapées, y compris des enfants et des jeunes, sont protégés par un texte international : la **Convention relative aux droits des personnes handicapées**, adoptée en 2006 par les Nations unies.

Les différents handicaps

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reconnaît trois types de handicap :

- **Le handicap physique :** moteur ou relationnel (paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, myopathie...) et de la voix (mutisme, laryngectomie).
- **Le handicap sensoriel :** malvoyants, non voyants, malentendants.
- **Le handicap mental :** déficiences intellectuelles et relationnelles durables.

POUR EN SAVOIR PLUS

La déficience peut être mesurée par des outils et des spécialistes. On dit que c'est une donnée objective. Elle est constatée, évaluée par d'autres personnes que celle qui en souffre.

Le handicap peut être défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. On dit que c'est une donnée subjective. C'est la personne concernée qui reconnaît, ou non, plus ou moins, les gênes provoquées par sa déficience.

La personne handicapée, semblable et différente

Elle est semblable car elle a les mêmes besoins que les autres, elle est un être humain, un citoyen comme les autres, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Elle est différente parce qu'elle a d'autres besoins. Elle rencontre plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de sa déficience et de son handicap.



© Kalos/ Made in PM

La personne handicapée peut être accompagnée et aidée par :

- **une aide humaine** partielle ou totale ;
- **une aide animale** (chien d'aide ou chien guide d'aveugle) ;
- **une aide technique** (fauteuil, appareils informatiques adaptés, canne blanche...);
- **l'adaptation du cadre de vie** (accessibilité, logement adapté...).



Les chiffres du handicap

Dans le monde, le handicap concerne **1 milliard de personnes** (15 habitants sur 100), **95 millions d'enfants** dont 13 millions souffrent d'un handicap sévère.

Source : Rapport mondial OMS 2011

En France, 5 millions de personnes handicapées bénéficient d'une aide.

Source : Conférence de presse de Philippe BAS, 9 février 2006.

Ce que dit la CIDE

L'article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît « que les enfants physiquement ou mentalement handicapés doivent **mener une vie pleine et décente**, dans des conditions qui garantissent **leur dignité**, favorisent **leur autonomie** et facilitent **leur participation active** à la vie de la collectivité. »

L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux, et, dans la mesure du possible, d'une aide adaptée et gratuite. L'enfant handicapé doit avoir effectivement accès à l'éducation et à la **rééducation**, à la **formation** et à la **préparation à l'emploi**, de façon à **lui assurer une intégration sociale** aussi complète que possible. Il doit pouvoir accéder aux **activités récréatives** et aux **services** propres à assurer son épanouissement personnel.

Ce sont les États qui ont ratifié la CIDE qui reconnaissent les droits des enfants handicapés et mettent en œuvre l'aide nécessaire. Ils ont le souci d'une coopération internationale prenant en compte les besoins des pays en développement.

Et en France

La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées.

Elle prend un grand nombre de décisions pour améliorer leur vie : création d'une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), institution du droit fondamental à la compensation du handicap (allocations), obligation d'emploi de personnes handicapées, principe d'accessibilité pour tous, droit d'être un citoyen comme un autre.

La principale innovation de la loi est d'affirmer que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier.

La mise en œuvre de la loi

De plus en plus d'enfants handicapés sont scolarisés dans une école ordinaire (plus de 200 000 en 2010) tandis que le nombre d'enfants handicapés scolarisés en établissements spécialisés diminue. Mais les enfants handicapés ne bénéficient pas tous d'un accompagnement à temps complet et, fin décembre 2010, 6 176 élèves étaient en attente d'un accompagnement. **20 000 enfants handicapés ne sont pas scolarisés.**

Des progrès sont à faire : poursuivre la scolarisation collective, dépister plus tôt les difficultés d'apprentissage, développer des matériels adaptés (outils numériques mais aussi manuels).

(Informations extraites du rapport de M. Blanc, sénateur, mai 2011)



Et si c'était toi ?

■ Rencontre des personnes handicapées !

Prends contact avec des associations de ta commune et organise une interview d'une personne handicapée.

■ Mets-toi à la place d'une personne handicapée !

Organise avec une personne ou une association de ta connaissance un parcours en fauteuil roulant, un exercice de perception de sons, un parcours les yeux bandés.

Observe ton parcours de l'école jusqu'à ton logement comme si tu avais un handicap. Quels obstacles dois-tu éviter ? Qu'est-ce que tu as des difficultés à faire ? Imagine les aménagements qui pourraient t'aider.

Repère dans ta ville les aménagements réalisés pour la rendre plus sûre et plus accessible aux personnes handicapées.



GLOSSAIRE

Autonomie : faculté d'agir librement.

Décent : convenable, acceptable.

Déficiences : insuffisance.

Épanouissement : développement de toutes ses possibilités.

Intégration sociale : le fait d'être considéré comme un semblable dans un groupe, une société.

Moteur (dans handicap moteur) : qui donne le mouvement.

Ratifier : pour un État, s'engager à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Relationnel : qui permet d'être en contact avec les autres.

Sensoriel : qui concerne les organes des sens (vue, ouïe, odorat, goût, toucher)



© Kalos/ Made in PM



L'égalité fille-garçon

Objectif : Comprendre ce qu'est la discrimination fille-garçon et apprendre à lutter contre elle.

La discrimination fille-garçon, qu'est-ce que c'est ?

Combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes

La place de la femme dans la société a beaucoup évolué depuis deux siècles. Au cours du XX^e siècle, les femmes ont acquis dans la plupart des pays le droit de vote, l'accès à une éducation de même qualité que celle des hommes, la liberté de travailler sans le consentement de leur mari.

Cependant des inégalités continuent d'exister, en ce qui concerne la violence faite aux femmes, les niveaux de salaires, l'investissement dans les responsabilités domestiques, etc.



L'accès à l'éducation

Bien que les filles dans les pays développés accèdent plus souvent que les garçons aux filières générales au lycée, elles sont beaucoup moins nombreuses à s'orienter ensuite vers des filières prestigieuses. De même, dans les pays en développement, l'accès à l'éducation est un domaine dans lequel la discrimination envers les filles occupe une place importante : sur les plus de 100 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire dans le monde, plus de la moitié sont des filles. Lorsque les conditions de vie sont difficiles, la priorité est souvent donnée aux garçons en matière d'éducation, les filles étant chargées des tâches domestiques.

Ce que dit la CIDE

L'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des enfants et engage les États qui la ratifient à respecter les droits qui y sont listés « sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ».

Par ailleurs, l'article 29 qui définit les objectifs de l'éducation des enfants, met l'accent sur le fait que cette éducation doit viser à « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre », notamment « dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes ».



Et en France

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique que tous les hommes naissent libres et égaux en droit. Ce texte laisse un flou sur la définition de l'homme : l'être humain de sexe masculin ou l'humanité en général ?

La Constitution de 1946 précise dans son préambule que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

En 2000, puis en 2006, des conventions interministérielles dans le domaine de l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif incitent à travailler sur les stéréotypes à l'encontre des filles et des garçons et à une éducation à l'égalité entre les sexes.

Et si c'était toi ?

Lance un débat avec un enfant du sexe opposé :
Discute avec une fille / un garçon et demande-lui quels avantages/inconvénients il/elle trouve à sa situation.

Dans les situations suivantes, mets-toi à la place d'une personne de l'autre sexe :

- Tes camarades de classe organisent un jeu sportif lors d'une sortie.
- Un élève est pris en grippe par un groupe d'enfants.
- Les toilettes de l'école sont mal entretenues.
- Ta classe doit élire des délégués au conseil municipal des enfants ou au conseil d'école.
- Un groupe d'ami(e)s flâne dans les rues du centre-ville.

Trouve d'autres situations. Que ferais-tu si tu étais un garçon/une fille ?

Réfléchis à ce que tu fais aujourd'hui et que tu ne ferais plus si tu étais de l'autre sexe. Pourquoi ?

GLOSSAIRE

Convention : Accord entre plusieurs personnes (physiques, morales ou publiques).

Discrimination : différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée.

Ratifier : pour un État, s'engager à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Stéréotype : image préconçue et sans fondement des caractéristiques qu'on attribue à un groupe sans tenir compte des particularités de chacun.



© Kalos/ Made in PM



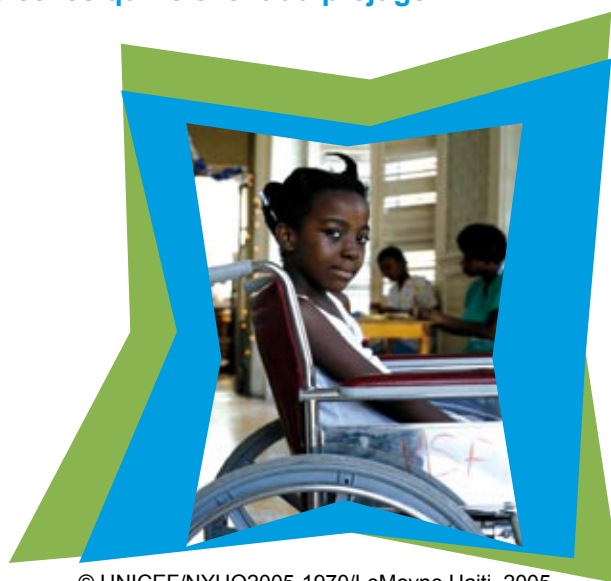
À toi de jouer !

Contre les préjugés

Dans la liste suivante, coche les phrases qui expriment des préjugés :

- Les enfants handicapés peuvent aller à l'école comme tout le monde.
- C'est à cause des étrangers qu'il n'y a pas de travail.
- Certains étrangers ont du mal à parler français.
- Les filles sont nulles en sport.
- Les garçons adorent les jeux vidéo.
- Certaines filles n'aiment pas bricoler.
- Un enfant handicapé ne peut pas apprendre à lire.

Regarde bien la photo. Coche ci-dessous les phrases qui te paraissent vraies. Choisis les phrases qui décrivent « vraiment » la situation et écarte celles qui relèvent du préjugé.



© UNICEF/NYHQ2005-1970/LeMoyne Haiti, 2005

- C'est un enfant en fauteuil roulant.
- Cette fille ne peut pas faire de sport.
- Cet enfant n'est pas normal.
- Elle est née en Afrique.
- Elle est noire mais je ne sais pas d'où elle vient.
- Elle doit aller en centre spécialisé, elle ne peut pas aller à l'école.
- Un enfant handicapé ne peut pas apprendre à lire.

Les mots de la diversité

Relie chaque définition de la colonne de gauche au mot correspondant de la colonne de droite.

Opinion préconçue que l'on a sur quelque chose ou quelqu'un, sans vraiment le connaître.

Égalité

Fait de ne pas porter atteinte à quelqu'un ou quelque chose.

Différence

Contraire de « ressemblance ».

Préjugé

Fait de traiter une personne ou un groupe de façon différente en portant atteinte à l'égalité.

Tolérance

Capacité à respecter et chercher à comprendre des opinions ou des attitudes différentes.

Handicap

Image toute faite sur un groupe de personnes sans considérer les particularités de chaque individu.

Respect

Fait d'avoir les mêmes droits.

Stéréotype

Difficulté à vivre à égalité avec les autres à cause d'une déficience et des obstacles liés à celle-ci dans la vie quotidienne.

Discrimination



© Kalos/ Made in PM

Les mots de la diversité

Retrouve et entoure les mots listés dans la grille ci-dessous :

■ DIFFERENCE

■ HANDICAP

■ STEREOTYPE

■ DISCRIMINATION

■ PREJUGE

■ TOLERANCE

■ EGALITE

■ RESPECT

L	O	W	R	B	D	F	X	S	D	E	T	V	E	Z	L
J	Q	W	Ç	V	U	X	B	T	I	F	O	K	J	S	T
M	Q	E	G	A	L	I	T	E	S	A	L	G	P	H	V
V	T	Ç	H	F	V	M	E	R	C	M	E	E	V	J	L
W	E	I	H	H	T	R	T	E	R	O	R	D	C	Q	F
R	W	N	A	R	D	E	W	O	I	C	A	Y	D	M	R
Z	R	S	N	D	I	G	M	T	M	I	N	H	T	D	H
I	D	Q	D	J	F	P	F	Y	I	S	C	Y	U	P	O
G	H	G	I	J	F	N	K	P	N	F	E	F	W	R	D
R	G	Q	C	G	E	Y	M	E	A	E	V	A	O	E	L
Y	O	S	A	Z	R	D	X	W	T	H	O	W	G	J	I
Y	T	G	P	Z	E	N	H	L	I	Y	E	L	S	U	J
Y	X	G	B	I	N	J	U	L	O	U	L	I	T	G	B
V	U	H	M	R	C	T	W	O	N	Y	A	R	C	E	I
R	K	J	S	M	E	T	Z	P	C	C	Y	E	V	U	U
E	O	C	X	J	B	Ç	R	E	S	P	E	C	T	B	D

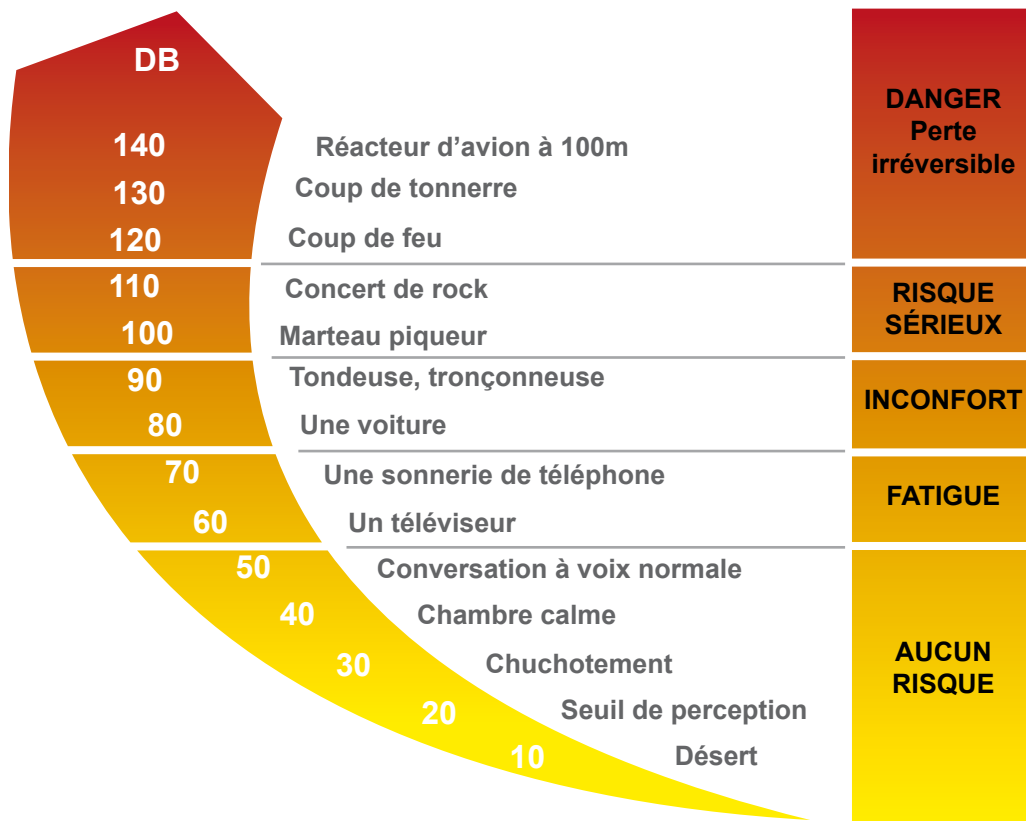


© Kalos/ Made in PM

L'échelle du bruit

Observe l'échelle du bruit ci-dessous et entoure dans 2 couleurs différentes 3 choses que ne peut pas entendre une personne atteinte :

- d'une perte d'audition sévère (elle ne peut pas entendre les sons en-dessous de 80 dB).
- d'une perte d'audition profonde (elle ne peut pas entendre les sons en-dessous de 95 dB).



DB = décibel, unité de mesure de l'intensité d'un son



© Kalos/ Made in PM

Choisis une situation de la première colonne, donne-lui une couleur. Entoure de la même couleur chaque action de la deuxième colonne qui te paraît possible, puis mets une croix dans la case qui convient entre les deux dernières colonnes.

Je suis :	Je suis capable de :	Avec aide	Sans aide
malvoyant	boire		
	courir		
non voyant	cuisiner		
	faire des courses		
sourd	faire du sport		
	prendre le train		
malentendant	conduire une voiture		
	aller à l'école		
handicapé mental	aller au collège		
	aller au théâtre		
handicapé moteur	aller au cinéma		
	regarder la télé		
muet	écouter la radio		
	me faire des copains		

Imagine les problèmes que peut rencontrer quelqu'un qui n'entend pas les bruits listés ci-dessous. Comment peut-il quand même gérer ces situations ?

Si quelqu'un n'entend pas :	Il ne pourra pas :	Mais il peut quand même :
Exemple : la pluie sur la vitre	s'apercevoir qu'il pleut et ne fermera pas la fenêtre à temps pour protéger son intérieur.	faire d'autant plus attention à regarder régulièrement les vitres s'il sait qu'elles sont ouvertes.
une voiture qui passe		
une sonnerie de téléphone		
la télévision		



Avec un groupe d'amis, imaginez des situations qui mettent en scène des stéréotypes courants.

Un adulte ou l'un d'entre vous joue le maître du jeu.

Quelqu'un joue par exemple une personne handicapée, qui ne parle pas français, qui n'a pas d'argent, qui est jeune, etc. Quelqu'un d'autre joue celui qui se laisse guider par ses préjugés.

Chaque duo a 3 minutes pour préparer le sketch qui durera lui aussi 3 minutes.

Quand tout le groupe a joué différentes situations de stéréotypes, listez les préjugés qui ont été exprimés et les sentiments qui ont pu être ressentis par ceux qui jouaient les personnes en situation de discrimination. Quelles conclusions pouvez-vous tirer ?

Retrouve les réponses dans la fiche de correction qui se trouve sur la page
« Tous différents, tous égaux » du site de l'Unicef !





À toi de jouer !

CORRECTION

Contre les préjugés

Dans la liste suivante, coche les phrases qui expriment des préjugés :

- Les enfants handicapés peuvent aller à l'école comme tout le monde.
- C'est à cause des étrangers qu'il n'y a pas de travail.
- Certains étrangers ont du mal à parler français.
- Les filles sont nulles en sport.
- Les garçons adorent les jeux vidéo.
- Certaines filles n'aiment pas bricoler.
- Un enfant handicapé ne peut pas apprendre à lire.

Regarde bien la photo. Coche ci-dessous les phrases qui te paraissent vraies. Choisis les phrases qui décrivent « vraiment » la situation et écarte celles qui relèvent du préjugé.

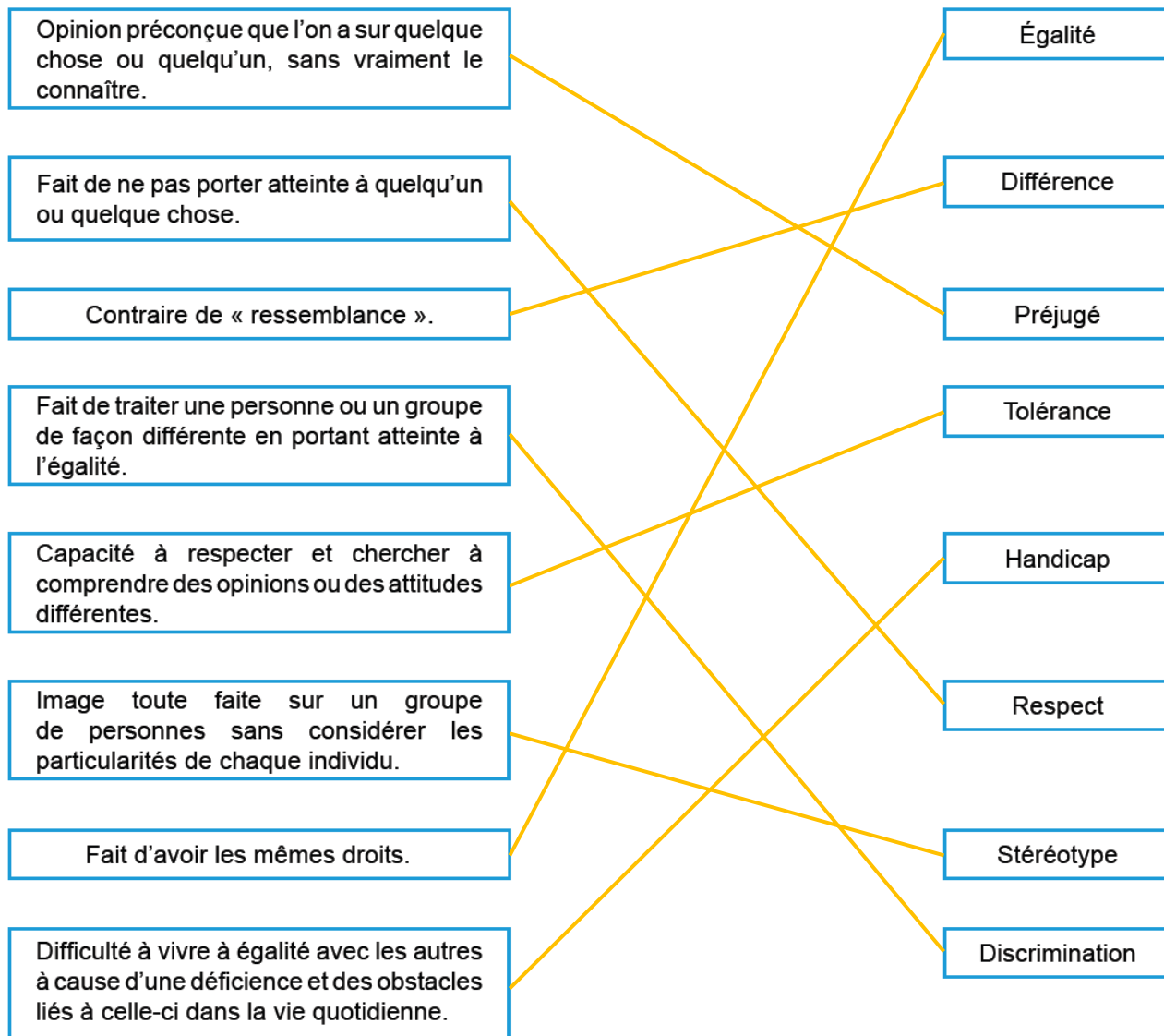


© UNICEF/NYHQ2005-1970/LeMoyne Haiti, 2005

- C'est un enfant en fauteuil roulant.
- Cette fille ne peut pas faire de sport.
- Cet enfant n'est pas normal.
- Elle est née en Afrique.
- Elle est noire mais je ne sais pas d'où elle vient.
- Elle doit aller en centre spécialisé, elle ne peut pas aller à l'école.
- Un enfant handicapé ne peut pas apprendre à lire.

Les mots de la diversité

Relie chaque définition de la colonne de gauche au mot correspondant de la colonne de droite.



Les mots de la diversité

Retrouve et entoure les mots listés dans la grille ci-dessous :

■ DIFFERENCE

■ HANDICAP

■ STEREOTYPE

■ DISCRIMINATION

■ PREJUGE

■ TOLERANCE

■ EGALITE

■ RESPECT

L	O	W	R	B	D	F	X	S	D	E	T	V	E	Z	L
J	Q	W	Ç	V	U	X	B	T	I	F	O	K	J	S	T
M	Q	E	G	A	L	I	T	E	S	A	L	G	P	H	V
V	T	Ç	H	F	V	M	E	R	C	M	E	E	V	J	L
W	E	I	H	H	T	R	T	E	R	O	R	D	C	Q	F
R	W	N	A	R	D	E	W	O	I	C	A	Y	D	M	R
Z	R	S	N	D	I	G	M	T	M	I	N	H	T	D	H
I	D	Q	D	J	F	P	F	Y	I	S	C	Y	U	P	O
G	H	G	I	J	F	N	K	P	N	F	E	F	W	R	D
R	G	Q	C	G	E	Y	M	E	A	E	V	A	O	E	L
Y	O	S	A	Z	R	D	X	W	T	H	O	W	G	J	I
Y	T	G	P	Z	E	N	H	L	I	Y	E	L	S	U	J
Y	X	G	B	I	N	J	U	L	O	U	L	I	T	G	B
V	U	H	M	R	C	T	W	O	N	Y	A	R	C	E	I
R	K	J	S	M	E	T	Z	P	C	C	Y	E	V	U	U
E	O	C	X	J	B	Ç	R	E	S	P	E	C	T	B	D

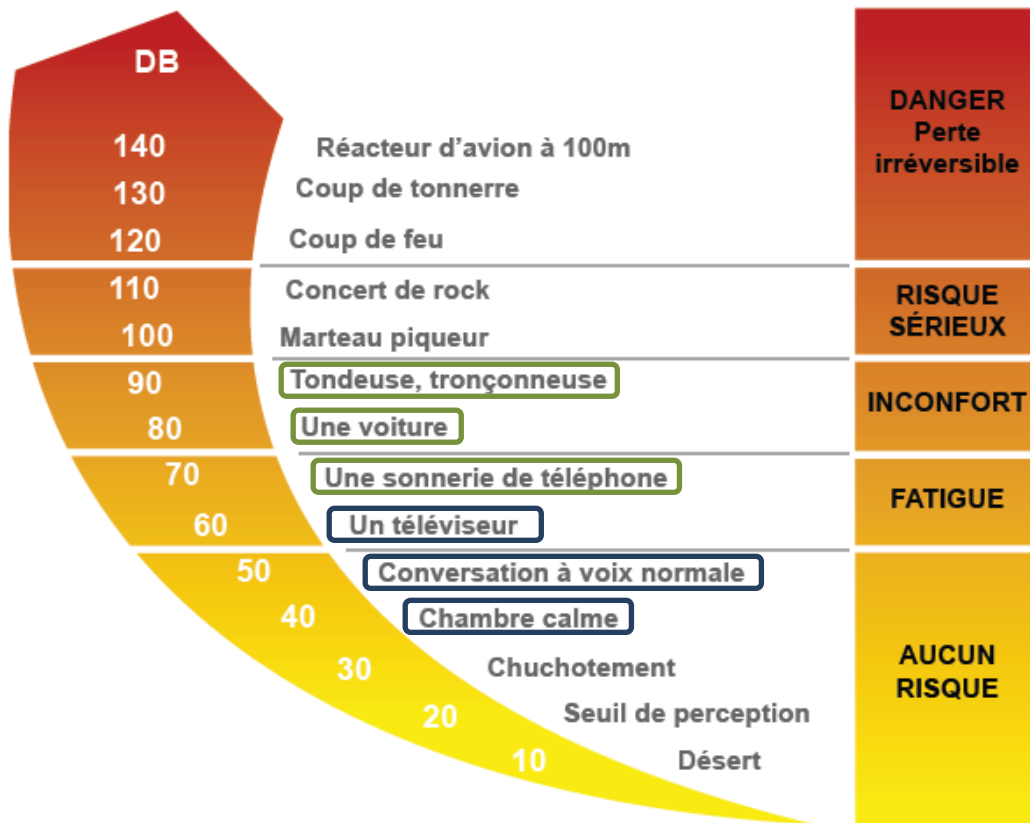


© Kalos/ Made in PM

L'échelle du bruit

Observe l'échelle du bruit ci-dessous et entoure dans 2 couleurs différentes 3 choses que ne peut pas entendre une personne atteinte :

- d'une **perte d'audition sévère** (elle ne peut pas entendre les sons en-dessous de 80 dB).
- d'une **perte d'audition profonde** (elle ne peut pas entendre les sons en-dessous de 95 dB).



DB = décibel, unité de mesure de l'intensité d'un son



© Kalos/ Made in PM

Choisis une situation de la première colonne, donne-lui une couleur. Entoure de la même couleur chaque action de la deuxième colonne qui te paraît possible, puis mets une croix dans la case qui convient entre les deux dernières colonnes.

Je suis :	Je suis capable de :	Avec aide	Sans aide
malvoyant	boire	✗	
	courir		
non voyant	cuisiner	✗	
	faire des courses		
sourd	faire du sport		✗
	prendre le train		
malentendant	conduire une voiture	✗	
	aller à l'école		
handicapé mental	aller au collège	✗	
	aller au théâtre		
handicapé moteur	aller au cinéma	✗	
	regarder la télé		
muet	écouter la radio	✗	
	me faire des copains		

Imagine les problèmes que peut rencontrer quelqu'un qui n'entend pas les bruits listés ci-dessous. Comment peut-il quand même gérer ces situations ?

Si quelqu'un n'entend pas :	Il ne pourra pas :	Mais il peut quand même :
Exemple : la pluie sur la vitre	s'apercevoir qu'il pleut et ne fermera pas la fenêtre à temps pour protéger son intérieur.	faire d'autant plus attention à regarder régulièrement les vitres s'il sait qu'elles sont ouvertes.
une voiture qui passe	être alerté de l'arrivée d'une voiture lorsqu'il veut traverser une rue par exemple.	traverser la rue, en regardant attentivement si la voie est libre avant de s'avancer.
une sonnerie de téléphone	entendre que quelqu'un cherche à le joindre.	mettre son téléphone sur vibreur pour être alerté d'un appel.
la télévision	regarder en famille un film qui passe à la télévision.	afficher les sous-titres pour suivre les dialogues.